



DOCUMENT APPEL D'OFFRES

PROPRIÉTAIRE : **Municipalité de Morin-Heights**
567, chemin du Village
Morin-Heights, Québec
J0R 1H0

OBJET : **Réfection du chemin du Village (Rte 329)**

La municipalité de Morin-Heights demande des soumissions pour la réfection de la chaussée et de la mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur \pm 600m linéaires. Les plans, le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être obtenus au www.seao.ca à compter du 6 juillet 2012.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée :

1. d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la municipalité de Morin-Heights et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions;
2. d'une lettre d'intention de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalant à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'oeuvre équivalant à 50 % du montant du contrat.

Et l'entreprise doit se conformer aux restrictions et conditions suivantes :

3. L'Entreprise doit être titulaire d'une licence émise par la R.B.Q. et qui est « sans indication de restriction au sens de la Loi sur le bâtiment aux fins de l'obtention d'un **contrat public** ».
4. L'Entreprise ne doit pas avoir été déclarée coupable à l'égard de la **L.E.R.M.**, la **Loi électorale (L.R.Q., c. E-2.3)** et la **Loi sur les élections scolaires** et son nom ne doit pas être inscrit sur le registre du D.G.E. à cet effet.
5. L'Entreprise doit fournir son attestation fiscale émise par Revenu Québec. Aussi l'entrepreneur devra soumettre, **avant le début des travaux**, une liste de ses sous-traitants comprenant notamment le numéro et la date de délivrance de l'attestation fiscale de ceux-ci.

Les soumissions, sous enveloppes scellées portant la mention « Réfection du chemin du Village », seront reçues jusqu'à onze (**11:00 heures, le 10 août 2012**), à l'hôtel de ville de Morin-Heights, 567, chemin du Village, Morin-Heights, Québec. Les soumissions seront ouvertes et lues publiquement le même jour et à la même heure.

La Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Morin-Heights, le 5^e jour du mois de juillet 2012.

Yves Desmarais
Directeur Général

Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
Téléphone : 450 226 3232 – Télécopieur : 450 226 8786
municipalité@morinheights.com

